

ARRÊTÉ N° 2025-73  
Portant autorisation d'organiser une loterie  
sur la commune de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Le Samedi 28 juin 2025

Le Maire de la commune de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE,

Vu les articles L 322-3 et D322-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande présentée le 13 mai 2025 par Madame Amandine PROUST Présidente de l'association « Amicale Laïque des Écoles » dont le siège est fixé au 19 rue de la mairie à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE (Indre et Loire).

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'Association « Amicale Laïque des écoles publiques » est autorisée à organiser une loterie au capital de 7 500 euros, dans le cadre d'une loterie (récolte de fonds au profit des Coopératives des écoles publiques de Chanceaux-sur-Choisille), composée de 7500 billets vendus au prix unitaire de 1 €.

**Article 2** : Le produit de la loterie sera intégralement et exclusivement appliqué à la destination prévue à l'article ci-dessus.

**Article 3** : Le bénéfice de cette autorisation ne peut pas être cédé à des tiers.

**Article 4** : La loterie est dotée de 30 lots dont achats ALE : 1 séjour dans un parc d'attraction, 1 box loisirs, 1 trottinette électrique, 1 table multi-activités, 4 entrées à l'aquascope et divers lots offerts par les partenaires (bons d'achat, entrées parcs de loisirs).

**Article 5** : Le tirage au sort sera organisé le samedi 28 juin 2025, à Chanceaux-sur-Choisille (Indre-et-Loire).

**Article 6** : L'inobservation de l'une des conditions ci-dessus imposées entraîne, de plein droit, le retrait de l'autorisation, sans préjudice des sanctions correctionnelles pour le cas où les fonds n'auraient pas reçu la destination prévue à l'article 2 du présent arrêté.

**Article 7** : M. le Directeur Départemental des Finances Publiques et M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise au requérant.

Fait à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, le mardi 13 mai 2025.

Sous le n°	73
PUBLIE ou NOTIFIE-le	13/05/2025
ACTE EXECUTOIRE	



Le Maire,

Christian DRUELLE